

**1. POURQUOI VOUS INTÉRESSEZ-VOUS À CE PROJET? EN QUOI  
INFLUENCERA-T-IL L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE?**

La première chose qui m'a incité à m'intéresser à ce projet a été l'ampleur des sommes que le promoteur entendait investir. Mais, plus encore, cet argent proviendrait uniquement du secteur privé. On sait que de nos jours, il y a peu de grands projets, sinon aucun, qui ne cherchent pas à siphonner les fonds publics. Rien à se surprendre que le Québec soit une des provinces, sinon la province, où l'on paye le plus d'impôts. Il faut bien que quelqu'un paye en bout de ligne. En second lieu, des projets de cette envergure, on en connaît un aux dix ans si ce n'est pas plus. Troisièmement, j'ai trouvé que le promoteur semblait se préoccuper de l'acceptation de son projet par le milieu. Finalement, il s'agit là d'une belle occasion pour contrer l'industrie du nonisme dont les promoteurs sont des gens qui s'objectent à tout.

**2. CE PROJET EST-IL ACCEPTABLE DANS LE MILIEU? POURQUOI?**

Je considère que le projet Rabaska est très acceptable pour le milieu lévisien, pour Québec et pour la Beauce. Tout d'abord, des milliers d'emplois seront créés par le chantier de construction. Plusieurs corps de métier y seront représentés. J'ai entendu dire que certains travailleurs songeaient à aller travailler en Alberta, constatant que le travail, dans leur secteur d'activité, manquait au Québec. Il est bien évident que ces gens préfèrent ne pas avoir à quitter leur femme et enfants pour s'expatrier pendant un certain temps, sinon de devoir déménager à l'extérieur du Québec, avec toute leur famille, en permanence.

Ensuite, je considère que Rabaska va apporter beaucoup à la ville de Lévis. Ça commence avec les taxes annuelles qui seront versées à la ville : 10 millions \$. C'est un montant intéressant. Le promoteur s'est engagé par écrit sur ce point. Rabaska va aussi aider au développement du transport en commun. Puis, Rabaska va aussi assurer le financement de la mise sur pied d'une chaire en efficacité énergétique.

**3. L'OPTION PROPOSÉE EST-ELLE LA SOLUTION QUI AURAIT LE MOINS D'IMPACTS NÉGATIFS SUR LE MILIEU? POURQUOI?**

À mon avis je crois que oui sans le moindre doute. J'en veux pour preuve, entre autres choses, les améliorations qui ont été apportées aux mesures d'atténuation quant à la visibilité des réservoirs. Je pense au fait de les enfouir davantage dans le sol et de procéder à la plantation d'arbres pour les rendre toujours moins visibles.

**4. SELON VOUS, Y A-T-IL DES ÉLÉMENTS DE CE PROJET QUI DEVRAIENT ÊTRE MODIFIÉS? LESQUELS ET COMMENT?**

Je n'ai pas de modification à suggérer pour ce projet. Je considère que le promoteur a bien fait ses devoirs.

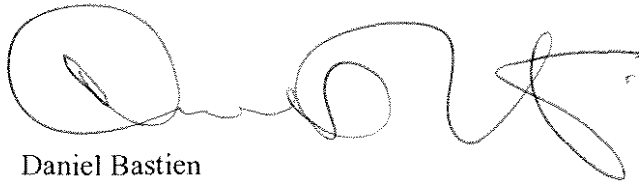
**5. SELON VOUS, CE PROJET DEVRAIT-IL ÊTRE AUTORISÉ? POURQUOI?**

Il m'apparaît clair que ce projet doit être autorisé. Les arguments à cet effet sont la création d'emplois directs et indirects, la sous-traitance qui sera octroyée à nos entreprises et favorisant leur consolidation, les taxes versés à la municipalité,

l'implication financière du promoteur dans le transport en commun et dans l'éducation.

**6. AVEZ-VOUS D'AUTRES SUGGESTIONS?**

J'ai une suggestion à faire qui aurait été profitable à ce projet mais dont d'autres à l'avenir pourraient bénéficier. C'est que lorsqu'un promoteur désire implanter pareil projet, que les différents organismes à vocation socio-économique du territoire l'encadrent afin que le projet soit, d'entrée de jeu, conforme aux souhaits de la population. Cela permettrait au promoteur de sauver temps, énergie et, par conséquent, argent.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a final flourish.

Daniel Bastien